

Le système scolaire québécois

Document d'accompagnement

Dernière mise à jour : 2026



Septembre
ÉDITEUR

Conception du site Web

iXmédia

Conception visuelle et infographie

Caroline Desmeules, CDesmeules Design

Révision linguistique

Nathalie Elliott

© Septembre éditeur Tous droits réservés.

Ce document est conçu pour être téléchargé et imprimé à partir du site systemescolairequebecois.com pour des fins de présentation. Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN : 978-2-89471-994-7

Ce document d'accompagnement est conforme à l'orthographe rectifiée.



Septembre
ÉDITEUR

septembre.com

Mise en contexte

Pour faire des choix scolaires en lien avec son éventuel projet de carrière, il faut connaître les différentes possibilités. En étant sensibilisé au système scolaire québécois, il est plus facile de :

- prendre connaissance des différents parcours de formation;
- démystifier certains parcours peu ou mal connus;
- s'outiller pour faire des choix cohérents avec ses aspirations professionnelles et son profil personnel.

Nos différentes représentations du système scolaire québécois se veulent un appui visuel pour présenter celui-ci à diverses clientèles (élèves du primaire et du secondaire, étudiants du cégep, adultes, parents, etc.).

Comment procéder?

Chaque personne peut adapter sa présentation aux gens à qui elle s'adresse. Par exemple, avec des élèves de quatrième secondaire, il est plus pertinent d'insister sur les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) que sur les parcours de formation axés sur l'emploi.

Nos différentes représentations proposent des **informations d'ordre général**. Les **informations complémentaires** se trouvent dans le présent document.

Lexique

(par ordre alphabétique)

Alphabétisation

Permet à un adulte d'accéder à des services de formation, d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage ainsi que d'exercer ses rôles familiaux et sociaux.

Attestation de compétences de niveau secondaire (AENS)

Attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire qui donne accès à la formation professionnelle et à certains programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Pour l'obtenir, il faut avoir au moins 16 ans et réussir le test TENS (test d'équivalence de niveau de scolarité de la 5^e secondaire).

Certificat à un métier semi-spécialisé (CFMS) avec mention de ce métier à la FGA

Décerné à l'adulte qui a suivi cette formation théorique d'une durée minimale de 900 heures en français, anglais et mathématique en plus de réussir la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures.

Certificat en insertion socioprofessionnelle à la FGA

Décerné à l'adulte qui, après avoir réussi les programmes d'études de français, de mathématique et d'anglais du présecondaire, a réussi une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'une durée de 900 heures comportant :

- 200 heures en développement de l'employabilité et des attitudes socioprofessionnelles;
- 600 heures de formation pratique en insertion socioprofessionnelle;
- 100 heures réparties suivant le projet de formation de l'adulte.

Concomitance

Parcours qui permet à un élève de moins de 20 ans d'acquérir les préalables nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel il est inscrit, d'acquérir les préalables nécessaires à l'admission aux études collégiales, de poursuivre sa formation ou d'obtenir les unités manquantes pour l'obtention du DES (entre autres). Les apprentissages sont alors poursuivis en concomitance.

Francisation

Programme qui s'adresse aux adultes allophones possédant au moins une scolarité de base et qui vise le développement de compétences langagières en français et le développement de la compétence interculturelle.

Intégration sociale et participation sociale

Programme qui a pour but de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans intellectuel, social, physique et/ou psychique d'accéder à un cheminement favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités, rôles sociaux et/ou la poursuite d'études.

Intégration socioprofessionnelle (CFISA)

A pour objectif d'offrir à l'adulte des moyens de développer son employabilité, d'intégrer le marché du travail, de faciliter son maintien à l'emploi et/ou de poursuivre des études.

Premier et deuxième cycles du secondaire (adultes)

Ont pour but de permettre à l'adulte de poursuivre le développement de ses connaissances dans les matières de base et dans les matières à option, en vue de lui donner accès au second cycle du secondaire ou, le cas échéant, à des études postsecondaires.

Préparation à la formation professionnelle

A pour objectif de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables pour satisfaire aux conditions d'admission du programme choisi.

Préparation aux études postsecondaires

A pour objectif de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables à cette fin.

Présecondaire

A pour but d'amener l'adulte à accroître ses connaissances et ses habiletés en compréhension de l'écrit et en productions écrites en français et en mathématique ainsi que d'acquérir les notions de base en anglais et dans d'autres champs de formation.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Démarche qui, à tous les ordres d'enseignement, permet à l'élève d'être admis sur une autre base que les conditions régulières. Cette démarche peut aussi permettre d'accélérer son parcours.

Service d'aide à la démarche de formation

A pour objectif de permettre à l'adulte d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles ainsi que ses objectifs, et ce, dans la suite des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA). Ce service permet également d'explorer les voies et ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation.

Services d'éducation populaire

Cours et activités liés au développement intellectuel, social et culturel chez l'adulte qui ont pour objectif de promouvoir l'acquisition de connaissances ainsi que le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements axés sur la situation de vie des adultes, des groupes et des communautés.

Soutien pédagogique

A pour but de faciliter le rattrapage ou le passage d'un cours à un autre, d'aider à surmonter des difficultés d'apprentissage ou de fournir un soutien linguistique pour une meilleure maîtrise du français.

Test d'équivalence de niveau de scolarité de la 5^e secondaire (TENS)

Évaluation destinée aux personnes sans DES qui permet de mesurer les compétences requises pour évoluer et réussir en formation professionnelle ou pour accéder à l'industrie de la construction. Pour l'admission en formation professionnelle, il faut avoir 18 ans et réussir les préalables fonctionnels. Pour obtenir une attestation TENS, il faut réussir cinq examens sur les sept matières proposées. Deux de ces tests sont obligatoirement en français, alors que les trois autres matières sont au choix (mathématique, anglais, sciences humaines, sciences économiques ou sciences de la nature). Le seuil de réussite est de 60 % pour chaque épreuve.

Test de développement général (TDG)

Test accessible à partir de l'âge de 16 ans qui sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle ou pour accéder à l'industrie de la construction. Le test comprend 100 questions à choix de réponses, qui sont regroupées en 5 sous-tests : raisonnement mécanique, sciences, résolution de problèmes, compréhension de l'écrit et maîtrise de la langue. La note de passage est de 45 % pour tous les sous-tests.

Légende de l'affiche



Flèche large :

Représente un cheminement scolaire classique.



Flèche étroite :

Représente un cheminement scolaire possible, mais dont les conditions d'admission sont à vérifier avec soin.



Pointe de flèche colorée :

Représente une poursuite des études.



Pointe de flèche grise :

Représente un accès au marché du travail.



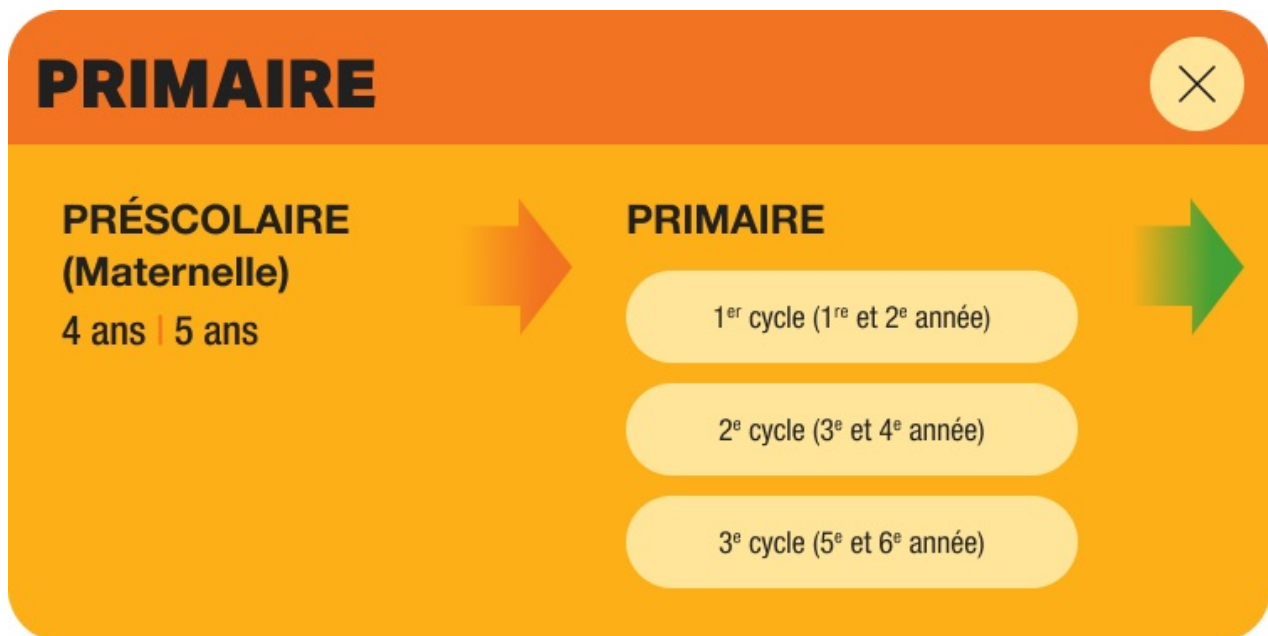
Clé :

Signifie qu'il est possible de recourir à une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), notamment pour obtenir une admission sur une autre base que les conditions régulières. Cette démarche peut aussi permettre d'accélérer le parcours.

L'animation, étape par étape

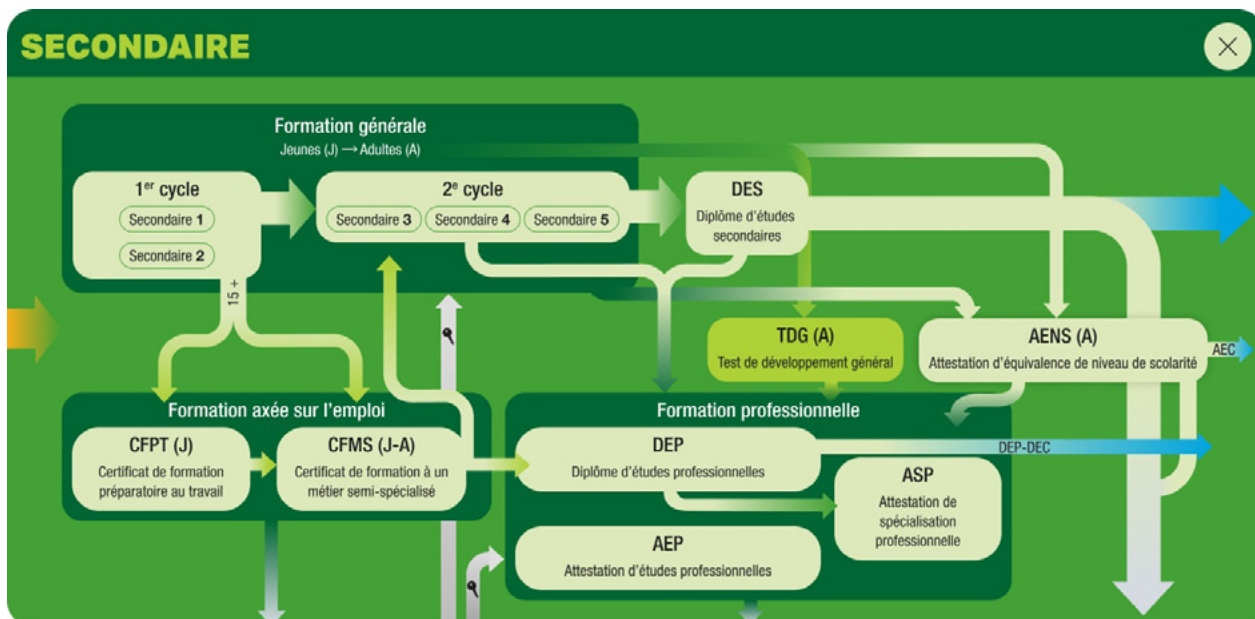
1. Rendez-vous au systemescolairequebecois.com.
2. Présentez successivement les quatre niveaux de formation (primaire, secondaire, collégial et universitaire). Présentez également les diplômes ou qualifications possibles dans chaque niveau.
3. Au besoin, complétez votre exposé avec les informations issues du présent document.
4. Réservez du temps pour poser des questions d'intégration au groupe.

Informations complémentaires sur le système scolaire



L'éducation préscolaire, aussi appelée maternelle, est non obligatoire. Les enfants peuvent commencer la maternelle à l'âge de 4 ou 5 ans. Les écoles proposent toutes des classes de maternelle 5 ans pour répondre à l'obligation de fréquentation scolaire de tout enfant résident du Québec à compter du début de l'année scolaire de ses 6 ans.

L'éducation primaire est organisée en trois cycles de deux années, pour une durée totale de six années. Un bilan des apprentissages effectué après la deuxième année de chaque cycle permet de situer les acquis des élèves par rapport aux exigences du ministère de l'Éducation.



FORMATION GÉNÉRALE

L'élève âgé de moins de 16 ans poursuit généralement ses études au secteur Jeunes. Il est possible de le faire au secteur Adultes si l'élève est âgé de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire en cours OU s'il détient un Certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS). Voir l'encadré de la page suivante pour plus d'information sur la formation des Adultes.

Les deux premières années d'enseignement sont centrées sur la formation générale de base. Par la suite, lorsque possible, l'élève choisit le parcours qui l'intéresse entre la formation générale et la formation générale appliquée. Ce choix porte notamment sur les cours de mathématique et de sciences qui seront suivis en 3^e et en 4^e secondaire.

Après cinq années, le diplôme d'études secondaires (DES) est remis à tous les élèves dont le dossier répond aux exigences suivantes.

Diplôme d'études secondaires (DES)

L'élève doit avoir complété au moins 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont au moins 20 en 5^e secondaire.

Unités de 4^e secondaire

- 4 en mathématique;
- 4 en science et technologie OU 6 en applications technologiques et scientifiques;
- 4 en histoire et éducation à la citoyenneté;
- 2 en arts.

Unités de 5^e secondaire

- 6 en français;
- 4 en anglais;
- 2 en culture et citoyenneté québécoise OU en éducation physique.

L'élève qui a obtenu un DES ne peut pas accéder à un métier spécialisé, à moins d'effectuer un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)¹. Il peut aussi choisir une formation professionnelle au secondaire (DEP) ou une formation collégiale (DEC).

La formation générale des adultes (FGA)

La FGA est offerte aux élèves âgés de plus de 16 ans. Différents services et types de formation leur permettent d'obtenir leur DES, d'apprendre le français, d'obtenir des préalables à la formation professionnelle ou collégiale, etc.

L'éducation des adultes comprend plusieurs services d'enseignement, dont certains sont associés à une certification ou un diplôme (voir le lexique, en page 4, pour les définitions) :

- Alphabétisation
- Francisation
- Intégration sociale et participation sociale
- Premier et deuxième cycle du secondaire
- Préparation à la formation professionnelle
- Préparation aux études postsecondaires
- Présecondaire
- Service d'aide à la démarche de formation
- Services d'éducation populaire
- Soutien pédagogique

La FGA peut aussi donner lieu à plusieurs parcours de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) menant à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification, comme le Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

La FGA offre également la possibilité de passer certains tests et d'obtenir des attestations de préalables, qui pourront par la suite donner accès à certains programmes de formation :

- Attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)
- Test d'équivalence de niveau de scolarité de la 5e secondaire (TENS)
- Test de développement général (TDG)

¹ Voir le lexique à la page 4 pour en savoir plus sur la RAC. Vous pouvez aussi consulter une [illustration détaillée et des explications plus complètes](#).

FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Ce parcours est recommandé aux élèves de 15 ans ou plus au 30 septembre de l'année en cours, s'il correspond aux intérêts de l'élève, à ses besoins et à ses capacités. Ce choix tient compte de son bilan d'apprentissages ou de son plan d'intervention.

Ce parcours comprend deux cheminements, qui mènent chacun à une qualification distincte.

Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

D'une durée de trois ans, cette formation donne accès au marché du travail. L'élève reçoit un an de formation générale à l'école, suivi de deux ans de formation en alternance travail-études. Il peut accéder à la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) après la 2^e année.

Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

S'adresse aux élèves qui n'ont pas atteint les objectifs du primaire en français et en mathématique.

Quelques exemples de métiers :

- Aide dans une imprimerie
- Commis de vente
- Manœuvre en aménagement paysager

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

D'une durée d'un an, cette formation donne accès au marché du travail dans le métier semi-spécialisé mentionné sur le certificat. Durant cette année, l'élève reçoit de la formation générale et pratique en alternance travail-études.

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

S'adresse aux élèves qui :

- ont atteint les objectifs du primaire en français et mathématique, mais n'ont pas obtenu les unités du 1^{er} cycle du secondaire dans ces matières;
- OU
- ont complété un CFPT (à certaines conditions).

Quelques exemples de métiers :

- Assembleur ou assembleuse de matériel mécanique
- Buandier ou buandière
- Préposé ou préposée à l'entretien des parcs

D'autres certifications axées sur l'emploi sont accessibles à certains élèves :

- Attestation de compétences - Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (ACDIMS)
- Attestation de compétences - Élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (ACDIP)
- Certification en formation en entreprise et récupération (CFER)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Il y a trois qualifications possibles en formation professionnelle.

Attestation d'études professionnelles (AEP²)

Une AEP permet d'accéder à un programme de formation professionnelle de courte durée qui a été développé pour la clientèle adulte afin de répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre. Cette attestation donne accès au marché du travail.

Pour être admis à une formation conduisant à une AEP, le candidat doit répondre aux conditions qui sont dans l'encadré ci-dessous ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Attestation d'études professionnelles (AEP)

S'adresse aux élèves qui :

- ont au moins 18 ans et ont réussi leur 3^e secondaire ou l'équivalent en français, mathématique et anglais;
OU
- sont titulaires d'un CFMS, ont au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours ET ont obtenu les unités requises en français, anglais et mathématique de la 2^e secondaire;
OU
- ont obtenu une AENS OU ont réussi le TDG avec ou sans préalable fonctionnel;
OU
- satisfont aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Quelques exemples de métiers :

- Agent ou agente au service à la clientèle
- Conducteur ou conductrice d'autobus
- Secrétaire dentaire

2 Pour obtenir la liste des AEP, consultez le site de l'Inforoute FPT (inforoutefpt.org).

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Un DEP (6 à 18 mois) permet d'accéder au marché du travail. Il s'agit d'une formation axée sur la pratique.

Certaines formations professionnelles sont accessibles dès la 3^e secondaire (à certaines conditions, notamment en faisant un parcours de concomitance³).

Un DEP permet aussi de poursuivre des études professionnelles (ASP) ou collégiales (DEC), à certaines conditions.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

S'adresse aux élèves qui :

- sont titulaires d'un DES;
OU
- ont au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et ont obtenu les unités de 4^e secondaire en français, en mathématique et en anglais;
OU
- ont au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possèdent les préalables fonctionnels (test de développement général et préalables requis);
OU
- ont obtenu les unités de 3^e secondaire en français, en mathématique et en anglais et poursuivent leur formation pour obtenir les unités de 4^e secondaire dans ces matières.

Quelques exemples de métiers :

- Boulanger ou boulangère
- Coiffeur ou coiffeuse
- Mécanicien ou mécanicienne automobile

³ Voir le lexique à la page 4 pour en savoir plus sur la concomitance.

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

Une ASP (3 mois à 1 an) permet de se spécialiser à la suite d'un DEP. L'élève peut ensuite accéder à des études collégiales (DEC) ou au marché du travail.

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

S'adresse aux élèves qui :

- sont titulaires d'un DEP dans un métier correspondant au programme d'études choisi;
OU
- ont 18 ans et plus et possèdent des connaissances jugées équivalentes par l'établissement d'enseignement.

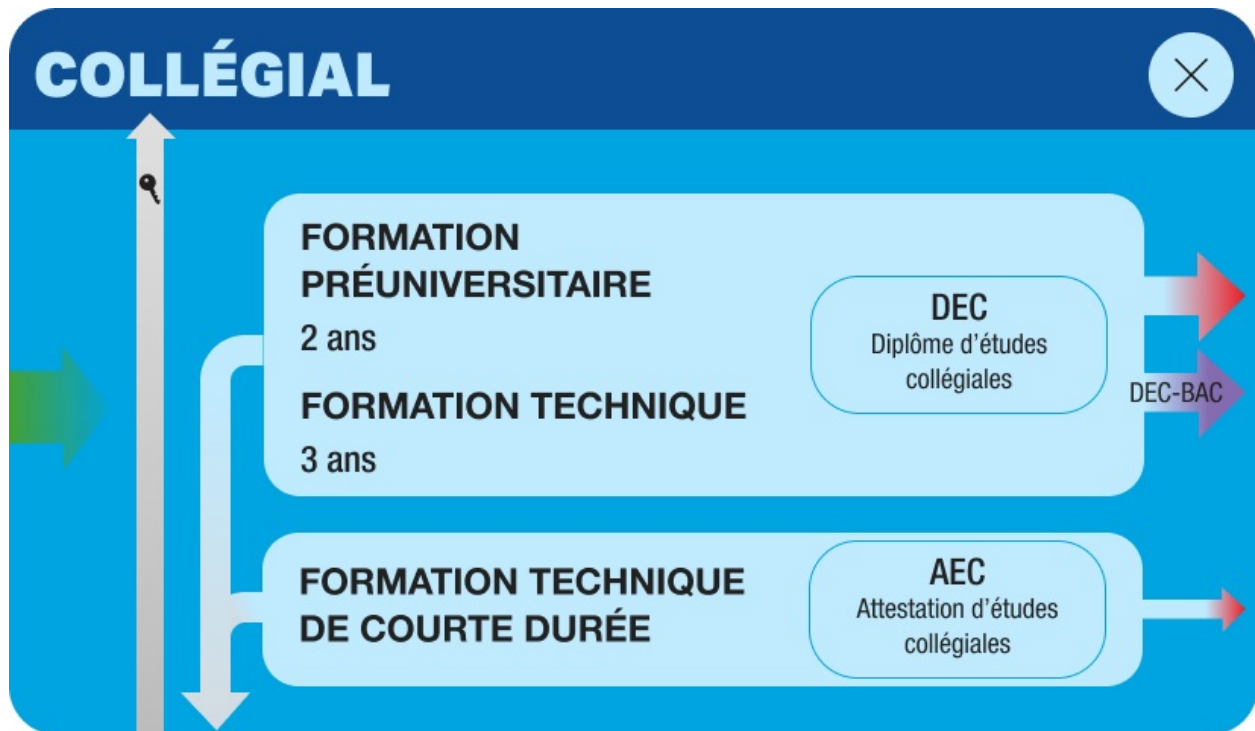
Quelques exemples de métiers :

- Boulanger-pâtissier ou boulangère-pâtissière
- Esthéticien-électrolyste ou esthéticienne-électrolyste
- Mécanicien ou mécanicienne de motocyclettes

Un mot sur les DEP-DEC

De plus en plus de cégeps permettent aux titulaires d'un DEP de s'inscrire dans un programme collégial de la même famille d'études. Cette entente entre les centres de formation professionnelle et les collèges portent le nom de DEP-DEC. Elle permet à l'élève d'obtenir une double diplomation.

Les collèges établissent certaines équivalences entre un DEP et les cours de certains programmes de formation technique du collégial. Les titulaires d'un DEP se voient donc reconnaître un certain nombre de cours, ce qui allège – voire abrège – leurs études collégiales.



FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE ET TECHNIQUE

Une formation préuniversitaire (2 ans) permet de poursuivre des études universitaires. Elle est axée sur la formation générale et n'est pas conçue dans l'optique d'accéder au marché du travail.

Une formation technique (3 ans) permet de poursuivre des études universitaires ou d'accéder au marché du travail.

Les deux formations permettent d'obtenir un Diplôme d'études collégiales (DEC).

Diplôme d'études collégiales (DEC)

S'adresse aux élèves qui :

- ont obtenu un DES (ou une formation jugée équivalente par le collège);
- satisfont aux exigences particulières établies par le collège (préalables);
- satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitae, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.).

Quelques exemples de métiers (formation technique) :

- Technicien ou technicienne en comptabilité et gestion
- Technicien ou technicienne en éducation spécialisée
- Technologue en radiodiagnostic

FORMATION TECHNIQUE DE COURTE DURÉE

Une AEC⁴ (entre 4 et 24 mois) permet d'accéder au marché du travail. Elle s'adresse à une clientèle adulte et comprend uniquement de la formation spécifique.

Attestation d'études collégiales (AEC)

S'adresse aux personnes qui :

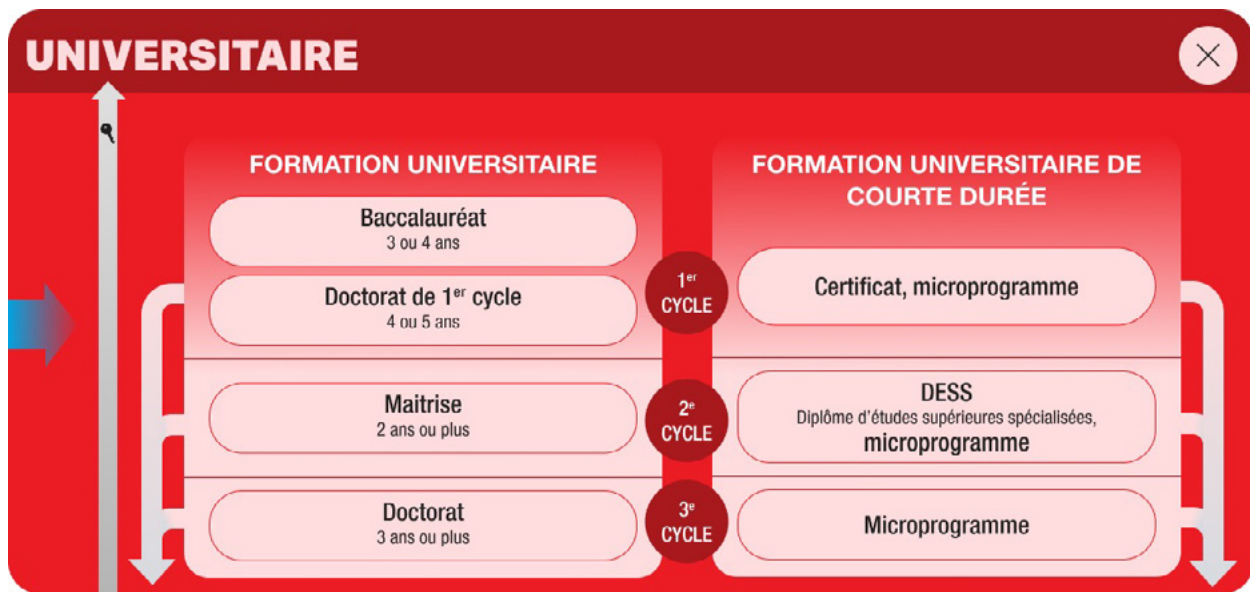
- possèdent des compétences jugées suffisantes par le collège;
- remplissent l'une des conditions suivantes :
 - ont interrompu leurs études pendant au moins deux sessions consécutives;
 - font partie d'un programme gouvernemental;
 - travaillent pour un employeur ayant conclu une entente avec le cégep;
 - ont terminé au moins une année d'études postsecondaires.

Un mot sur les DEC-BAC

De plus en plus d'universités québécoises permettent aux titulaires d'un DEC technique de s'inscrire dans un programme universitaire de la même famille d'études. Ces ententes entre les collèges et les universités portent le nom de passerelles, de passerelles DEC-BAC, de DEC + BAC ou de DEC Passerelle.

Les universités établissent certaines équivalences entre un programme de formation technique du collégial et les cours de certains programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat. Les titulaires d'un DEC technique se voient donc reconnaître un certain nombre de cours, ce qui allège – voire abrège – leurs études universitaires.

⁴ Pour obtenir la liste des AEP et des AEC, consultez le site de l'Inforoute FPT (inforoutefpt.org).



1^{er} CYCLE

Il existe plusieurs catégories de programmes universitaires de 1^{er} cycle.

Baccalauréat (BAC)

Un BAC (3 à 4 ans) permet de poursuivre des études à la maîtrise ou d'accéder au marché du travail.

Il existe plusieurs catégories de baccalauréat⁵, le plus connu étant le baccalauréat spécialisé ou disciplinaire.

Baccalauréat (3 à 4 ans)

S'adresse aux élèves qui :

- sont titulaires d'un DEC (ou possèdent des compétences jugées suffisantes par l'université);
- respectent les exigences particulières établies par l'université (préalables);
- satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitae, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.);
- ont réussi l'épreuve uniforme de français.

Quelques exemples de métiers :

- Concepteur ou conceptrice de logiciels
- Enseignant ou enseignante au préscolaire et au primaire
- Économiste

⁵ Baccalauréat avec concentration ou cheminement. Les autres catégories de baccalauréat sont :

- Baccalauréat avec majeure (2 ans) ou avec mineure (1 an)
- Baccalauréat général, multidisciplinaire ou par cumul (ex. : 3 certificats d'un an)
- Baccalauréat personnalisé, individualisé ou sur mesure
- Baccalauréat bidisciplinaire
- Baccalauréat intégré

Doctorat de 1^{er} cycle

Le doctorat de 1^{er} cycle (4 à 5 ans) est orienté sur l'admissibilité à une profession réglementée.

Quelques exemples de métiers :

- Médecin
- Pharmacien ou pharmacienne
- Chiropraticien ou chiropraticienne

Certificat

Le certificat (un an) permet de se perfectionner ou de mettre à jour ses connaissances dans un domaine d'études particulier. Il peut aussi mener à l'obtention d'un baccalauréat par cumul, en cumulant 3 certificats distincts.

2^e CYCLE

Maitrise

Une maitrise (2 ans) permet de poursuivre des études au doctorat ou d'accéder au marché du travail. Elle est parfois exigée pour obtenir un permis d'exercice, dans le cas d'une profession encadrée par un ordre professionnel.

Maitrise

S'adresse aux élèves qui :

- ont obtenu un baccalauréat (ou l'équivalent) dans une discipline appropriée;
- respectent les exigences particulières établies par l'université (préalables);
- satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.).

Quelques exemples de métiers :

- Architecte
- Conseiller ou conseillère d'orientation
- Physiothérapeute

Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)

Le DESS (environ 1 an) permet d'acquérir une spécialisation dans un domaine précis. Il est orienté sur la mise en pratique des connaissances et est très prisé par les professionnels et professionnelles déjà sur le marché du travail.

3^e CYCLE

Doctorat

Le doctorat (3 ans ou plus) permet d'accéder au marché du travail.

Doctorat

S'adresse aux élèves qui :

- ont obtenu une maîtrise (ou l'équivalent) dans une discipline appropriée;
- respectent les exigences particulières établies par l'université;
- satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.).

Quelques exemples de métiers :

- Astronome
- Professeur ou professeure d'université
- Psychologue

Les microprogrammes

Les **microprogrammes de premier, deuxième ou troisième cycle** sont des formations courtes (moins d'un an) qui permettent de se perfectionner ou de mettre à jour ses connaissances dans un domaine d'études particulier. Ils mènent à l'obtention d'une attestation d'études.